



FNEC-FP FO

Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Force Ouvrière

FO-ESR (SNPREES-FO et Supautonome-FO)

Bourse du Travail, 1^{er} étage - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – tél. : 06 05 41 55 15 – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/>

Comité technique de l'UJM du 26 février 2018

Notes de compte rendu

Comité technique de l'UJM du 28 février 2018.....	1
RIFSEEP : modalités techniques de mise en paiement de l'IFSE pour la filière ITRF.....	1
Programmation annuelle du schéma directeur formation.....	1
Réflexion sur une nouvelle politique éditoriale du service des publications.....	2
Avis sur la grille de rémunération des agents contractuels suite à la revalorisation du SMIC.....	3
Commission de réforme des enseignants-chercheurs : désignation du 4 ^e membre Enseignant-chercheur.....	3

RIFSEEP : modalités techniques de mise en paiement de l'IFSE pour la filière ITRF

Le RIFSEEP est présenté comme étant d'une moindre complexité que le système antérieur des primes. Il est annoncé que le niveau des primes antérieur est maintenu.

FO : on est tout de même étonné de voir le RIFSEEP présenté comme simplificateur, puisqu'il s'agit au contraire d'une fragmentation de l'indemnitaire, avec la définition de groupes de fonctions et même, à la limite, d'une indemnité par poste... En réalité le RIFSEEP ôte toutes les garanties collectives attachées aux primes par corps, c'est une manière d'individualiser une partie de la rémunération. On se félicite si la transformation ne consiste qu'en une reprise des primes antérieures et si le CIA n'est pas utilisé, on ne peut que regretter que la prime informatique, les indemnités de salissure disparaissent.

-> Il est répondu que la prime informatique ou les indemnités ont été intégrées dans l'IFSE.

-> Par ailleurs malgré tout des GT devraient se réunir, pour effectuer une « cotation des postes ».

Remarque FO complémentaire : un recours au contentieux a été déposé à propos de l'arrêté appliquant le RIFSEEP aux ITRF et ITA, dans la mesure où le vote du 17 juillet ne s'est pas fait de manière réglementaire.

Ce point était présenté pour information, pas de vote.

Programmation annuelle du schéma directeur formation

- Présenté comme s'inscrivant dans le compte personnel de formation. « Le CPF est attaché à la personne et non au statut. » C'est un élément du CPA (avec le compte d'engagement citoyen).

FO :

- comme il a été indiqué dans la présentation, « le CPF est attaché à la personne et non au statut. » C'est bien pourquoi FO, comme la CGT, représentant donc la très grande majorité des fonctionnaires, se sont opposées au niveau national à la mise en place du CPA, donc du CPF.

Dans la fonction publique, ce sont les dispositions statutaires qui doivent garantir aux agents leurs droits, et non un compte personnel.

- concernant le plan précis de formation proposé :

- la question est de savoir s'il y a des formations qui sont obligatoires.

- Nous rappelons que nous étions opposés à FO à la formation obligatoire des MC stagiaires, comme si ces jeunes collègues recrutés ne savaient pas déjà enseigner. Attention au contenu de la formation, très orienté vers certains types de pédagogie seulement (pédagogie inversée, pédagogie numérique, ...), qui peuvent avoir leur pertinence mais qui ne sont pas les seuls types de pédagogie. Comment seront choisis les collègues qui auront à former les collègues maîtres de conférences stagiaires, sur quels critères ?

-> Réponses :

- Rien d'imposé ni d'obligatoire.

- Selon la présidence les gens seraient assez satisfaits par les modalités de formation. Ce n'est pas une formation magistrale, il y a beaucoup d'interaction. L'évaluation permettra de savoir si la formation est bonne.

- Par ailleurs :

- budget prévu pour CPF : 4000 euros (fongibles avec budget accompagnement, càd « bilans de compétences », « VAE », « formation », au total 10 000 euros).

- L'examen des demandes dans le cadre du « projet professionnel », éventuellement le « projet personnel de reconversion ». Les formations demandées qui nécessiteraient intervention externe ne seront prises en compte que jusqu'à 1500 euros.

Remarque complémentaire FO : on mesure toute la différence entre un droit collectif et un « compte personnel », qui ne donne aucune assurance d'accéder à des formations très mal financées.

-> Au CT d'avril seront présentées les modalités concrètes d'application.

Ce point était pour avis.

Les représentants FO ont voté contre.

Réflexion sur une nouvelle politique éditoriale du service des publications

Présentation par le VP Recherche.

- Publications de l'Université de Saint-Étienne : soutien renouvelé mais qui est conditionné à un nouveau projet éditorial. Nouveau projet à bâtir d'ici juin 2018, avec les acteurs : directeurs et directrices de laboratoires, service des PUSE, membre du comité éditorial.

- Il n'y a aucun projet de fusion, de rapprochement, de coopération renforcée avec les Presses lyonnaises.

- Constat d'une baisse assez significative des productions : de 25 à 32 ouvrages en 2015 à 12 en 2017.

- Les PUSE n'ont pas pris le virage du numérique, à développer sans pour autant abandonner le mode d'édition papier qui pour certaines collections ou labos a son importance.

- Trop grande déconnexion entre nombre de tirages et nombres de vendus/gratuits. 14000 ouvrages tirés en 2015-16 pour seulement 4000 vendus et 2000 gratuits.

- Nombre de collections qui apparaît en trop grand nombre, dont un nombre non négligeable en sommeil.

- Missions de direction d'édition et de comité éditorial à revoir, pour être plus en phase avec ce qui se fait dans le monde de l'édition.

- Entre autres points prévus :

- recentrage sur quelques collections ;

- recentrage vers le numérique

- équilibrer publications UJM et publications extérieures.
 - Il est proposé de revoir en profondeur le financement des ouvrages (avec double canal : par les PUSE, par les labos), l'objectif étant de prévoir un quota pour publications extérieures.
- > Présentation 18 juin 2018 en CT.

FO demande s'il y aura maintien des personnels, éventuellement augmentation des effectifs, et ce qu'il en est du poste de responsable d'édition.

- > Réponse : certainement pas augmentation, il pourrait même y avoir des repositionnements.
- Positionnement au sein de la DRV n'est pas forcément pérenne, ce pourrait être un positionnement au sein d'un pôle SHS/ALL.
 - La responsable d'édition a conservé 20 à 25 % de son temps de travail aux PUSE, il est prévu de recruter quelqu'un, en fonction du nouveau projet éditorial quand il aura été élaboré, mais peut-être plus rapidement que cela car il n'est pas possible de maintenir longtemps quelqu'un qui est partagé sur plusieurs postes.
 - De plus la chargée de mission actuelle va bientôt cesser son activité professionnelle.

Avis sur la grille de rémunération des agents contractuels suite à la revalorisation du SMIC

- Une grille avec revalorisation des carrières des agents non titulaires (ANT) C et B est présentée, pour tenir compte de la revalorisation en pied de grille, prolongée le long des grilles (celles des « C » et « B » étant en fit très proches). Quelques points à chaque fois.

FO demande pourquoi les ANT de catégorie « A » ne sont pas concernés, ce serait plus cohérent, puisqu'il s'agit de la transposition d'un système « fonction publique ».

- > Réponse : les ANT « A » seraient assez nettement au-dessus des B (ce qui est moins le cas entre les C et les B).

- FO fait remarquer qu'il faudrait surtout que ces ANT soient titularisés.

Ce point était pour avis.

Les représentants FO ont voté pour car c'est malgré tout un peu plus favorable pour les ANT « B » et « C ».

Commission de réforme des enseignants-chercheurs : désignation du 4^e membre Enseignant-chercheur

- 3 membres EC ont déjà été élus lors du dernier CT (deux professeurs, un maître de conférences).
 - Myriam Normand de la CGT-Ferc-Sup candidate pour le 4^e siège.
- > Élu(e) à l'unanimité des enseignants-chercheurs présents, dont les représentants FO.

###